

Département des  
Pyrénées-Orientales

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**LIBERTE – LEGALITE – FRATERNITE**

Arrondissement de :  
Céret

**N°2020/01**

**Commune de LAMANERE 66230**

Canton de :  
Prats-De-Mollo

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Domaine :  
Sous-Domaine :

Séance ordinaire du Conseil Municipal du dix janvier deux mille vingt à dix heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LAMANERE, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme le Maire, Agnès PARAYRE

Objet : acquisition  
et installation poêle  
à bois MR.

Présents : Messieurs JUANOLE Michel, FIGA Georges, CAPALLERA Jean-Paul, Mesdames DEMOULIN Pierrette, MONIE Danielle, PARAYRE Agnès.  
Formant la majorité des membres en exercice,

Le nombre de  
conseillers  
municipaux en service  
est de : Sept

Absent : MARGALEF Marie-André  
Empêché : MARGALEF Marie-André  
Procuration : Néant  
Secrétaire de séance : Mme MONIE Danielle

CONVOCATION C.M  
EN DATE DU :  
06/01/2020

*Madame le Maire évoque le problème du chauffage au Multiple Rural. Le chauffage central étant coûteux, il avait été suggéré la possibilité de mettre un poêle à bois. Un devis a été demandé chez CALEFACCIONS MOLAS à CAMPRODON (Espagne). Le montant total (achat du poêle + installation et installation du conduit) ressort à 6303.98 € HT. Le poêle serait installé à la place de la télévision et le conduit passera à l'intérieur du Multiple Rural et à l'intérieur de l'appartement situé au-dessus (ce qui en même temps apportera un peu de chauffage à ce dernier).*

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 06/01/2020

*Il s'agit d'un poêle de 11 KW avec un rendement de 80%.  
Si l'entreprise est libre, les travaux pourraient démarrer dès février.*

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : 13/01/2020

*Après discussion, le conseil municipal approuve cette installation à l'unanimité et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer l'ensemble des documents et gérer l'installation.*

CERTIFIEE  
EXECUTOIRE PAR  
RECEPTION  
S/PREFECTURE LE :

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

PAR PUBLICATION  
LE :

La convocation du C.M et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Lamanère, le 10/01/2020

Le Maire,  
Agnès PARAYRE

PAR DELEGATION  
LE :  
(signature)  
Prénom Nom

Accusé de réception Préfecture du  
N°

REÇU LE :

15 JAN. 2020

SOUS-PREFECTURE  
DE CÉRET

